



Site Web : www.oirpc.ca

Document d'information

L'Office d'investissement du RPC se donne une souplesse accrue pour le financement de placements à long terme

L'Office d'investissement du RPC est un investisseur à long terme qui a pour mandat d'obtenir un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et pour objectif de diversifier son portefeuille. Pour se donner une souplesse accrue en ce qui a trait au choix du moment et à la façon de mobiliser les fonds les plus avantageux pour l'Office, ce dernier prévoit émettre de 2 à 5 milliards de dollars en titres de créance à court et à moyen terme au cours des deux prochaines années.

Prochaine étape logique du développement du portefeuille, le programme de titres de créance contribuera à la gestion des liquidités à court terme et accroîtra la souplesse en vue du financement de placements à long terme. Cette étape se déroulera en deux volets. Tout d'abord, l'Office émettra du papier commercial procurant une souplesse à court terme et permettant d'établir des antécédents sur les marchés des titres de créance. L'Office pourra ainsi, à l'avenir, emprunter des fonds à plus long terme selon la nature des investissements à financer.

La deuxième étape, après l'établissement d'antécédents, est d'émettre des billets à moyen terme qui permettront à l'Office d'effectuer des placements à long terme, notamment en immobilier, en infrastructures et en titres de créance privés. L'Office émettra des titres de créance uniquement lorsqu'il croira qu'il s'agit de la solution de financement la plus avantageuse pour la caisse du RPC.

Il est important de noter que ce n'est que dans 11 ans qu'une portion de la caisse du RPC sera utilisée pour aider au versement des prestations. L'Office dispose toujours de bonnes entrées de fonds et exerce ses activités selon un horizon de placement à très long terme. L'objectif du programme d'émission de titres de créance est de tirer profit d'occasions de placement de la manière la plus efficiente possible. L'Office émettra de 2 à 5 milliards de dollars en titres sur deux ans, soit moins de 5 pour cent de l'actif actuel de la caisse du RPC.

Foire aux questions

1. Pourquoi l'Office émet-il des titres de créance s'il n'a pas à aider au versement des prestations de retraite avant 11 ans?

- La conjoncture des marchés crée des occasions, pour l'Office, d'acquérir des placements offrant un rendement corrigé du risque intéressant.
- L'Office cherche à profiter d'une souplesse accrue pour le financement de ces occasions de placement.
- L'Office veut financer ces occasions de la façon la plus avantageuse possible.
- Le financement par emprunt procurera à l'Office une souplesse accrue en vue du financement de placements attrayants dans des biens immobiliers, des infrastructures et des titres de créance privés.

2. Quelle est la limite quant à la valeur des titres de créance que l'Office peut émettre?

- L'Office émettra de 2 à 5 milliards de dollars en titres sur deux ans, soit moins de 5 pour cent de l'actif actuel de la caisse du RPC.
- Ce programme de titres de créance n'excédera en aucun temps 10 pour cent du portefeuille, et nous envisageons à l'heure actuelle qu'il sera de l'ordre de 2 à 5 milliards de dollars.
- L'émission de titres de créance est un instrument de financement qu'utilisent déjà d'autres régimes de retraite canadiens d'importance, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, et constitue la prochaine étape logique dans l'amélioration de nos capacités d'investissement.

3. Pouvez-vous fournir un exemple de la façon dont vous pouvez mobiliser des fonds de manière rentable?

- Une des façons dont l'Office peut financer des placements de manière plus rentable est de contracter une dette, puis de se servir des fonds réunis pour le financement de projets d'investissement particuliers, notamment en biens immobiliers ou en infrastructures. Autrement dit, l'Office peut contracter une dette à un taux inférieur à celui d'un emprunt pour des placements spécifiques pour lesquels un levier financier est requis.
- À court terme, nous pouvons réduire nos coûts de transition en prenant plus de temps pour vendre les éléments d'actifs nécessaires au financement de nouveaux placements.
- De plus, nous profitons de la taille de la caisse et de notre horizon de placement à long terme pour réunir des fonds pouvant servir à acquérir des placements de qualité, mais dont la valeur a chuté, ce qui constitue un avantage par rapport à d'autres investisseurs qui ont de la difficulté à conclure des opérations en raison de la crise du crédit.

4. Vous affirmez que ce programme vous aidera à tirer parti d'occasions de placement découlant du recul actuel des marchés. Pouvez-vous préciser quelles sont ces occasions de placement?

- Nous observons une gamme de placements de très grande qualité sur les marchés privés. Ces occasions sont particulièrement manifestes dans l'immobilier, où sont offertes des propriétés commerciales de qualité supérieure qui n'ont pas fait l'objet de transaction depuis de nombreuses années, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- Au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, les gouvernements donnent priorité à des projets d'infrastructures et en font une stratégie clé pour la relance de l'économie. L'Office reconnaît depuis longtemps le potentiel des projets d'infrastructures pour obtenir des rendements corrigés du risque intéressants à long terme. Nous avons développé des capacités importantes dans ce secteur et étudions activement une vaste gamme de placements potentiels.
- Nous considérons aussi avec attention des occasions de placement en titres de créance privés.

5. Quelle notation vous a été attribuée?

- L'Office a reçu, de la part de chaque agence, la notation la plus élevée possible, soit la cote AAA pour les titres de créance à moyen terme et la cote R1 élevé ou A1+ pour le papier commercial.